

QUELS SONT LES TESTS EXISTANTS ET A QUOI SERVENT-ILS ?

Actuellement, il existe **deux types de tests (virologiques et sérologiques)**, de nouveaux types de tests sont à l'étude permettant notamment d'obtenir des résultats plus rapides.



CORONAVIRUS 2 types de tests

LES
INFORMATIONS
UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

TESTS DIAGNOSTIQUES VIROLOGIQUES (RT-PCR)

→ Principe du test

Détecter la présence du virus
Suis-je aujourd'hui infecté ?



→ Objectif

CASSER LA CHAÎNE DE TRANSMISSION
Diagnostiquer les malades pour les isoler individuellement

→ Population concernée

- Toute personne **présentant des symptômes**
- Toute personne **ayant été en contact étroit avec une personne malade**

→ Prélèvement



- **Sur prescription médicale uniquement**
- Prélèvement par un professionnel de santé

TESTS SÉROLOGIQUES

→ Principe du test

Détecter la présence d'anticorps
Ai-je été un jour en contact avec le virus ?

DOUBLE INCERTITUDE À CE STADE

La **fiabilité** des tests actuels

- De nombreux tests auraient une trop faible spécificité (trop de faux positifs) ou une trop faible sensibilité (trop de faux négatifs)

- Tests en cours d'évaluation

Le caractère **immunisant** du virus

- La présence d'anticorps pourrait ne pas protéger systématiquement contre une nouvelle infection

- Études scientifiques en cours

DÉPLOIEMENT MASSIF : 500 000 TESTS RÉALISÉS PAR SEMAINE AU 11 MAI

EN PHASE DE VALIDATION

Quelles sont les conditions pour se faire tester ?

Afin de pouvoir assurer le plus grand nombre de tests et lutter efficacement contre la COVID-19, les tests virologiques (RT-PCR) – qui permettent de savoir si l'on est malade – **sont accessibles à tous, sans ordonnance, et remboursés par l'Assurance maladie.**

De plus, dans l'objectif de raccourcir les délais d'attente, la liste des professionnels habilités à effectuer le prélèvement évolue. En plus des biologistes médicaux et techniciens de laboratoire, le prélèvement naso-pharyngé pourra être réalisé, après formation, par : les infirmiers, les aides-soignants, les masseurs-kinésithérapeutes, les étudiants (à partir de la 2e année) en médecine, odontologie, pharmacie, sages-femmes, soins infirmiers, kinésithérapie, les sapeurs-pompiers, les marins-pompiers et les secouristes des associations agréées de sécurité civile.

Dans le cadre de la stratégie de dépistage mise en place par le gouvernement et afin d'alléger les files d'attente devant les laboratoires, **il est conseillé aux personnes souhaitant se faire dépister de remplir le formulaire (en pièce-jointe) en amont de leur rendez-vous.**

Test virologique (RT-PCR) ou test sérologique ?

L'objectif de la période actuelle est d'empêcher la circulation du virus. Il est donc très important de pouvoir détecter la présence du virus chez une personne, afin que celle-ci puisse prendre toutes les précautions pour ne pas le transmettre. **En conséquence, le test le plus utile dans la lutte contre l'épidémie est le test virologique par RT-PCR dans la mesure où il permet de dire si oui ou non la personne est porteuse du virus à un instant T.**

Pour autant certains publics pourront tout de même recourir aux tests sérologiques :

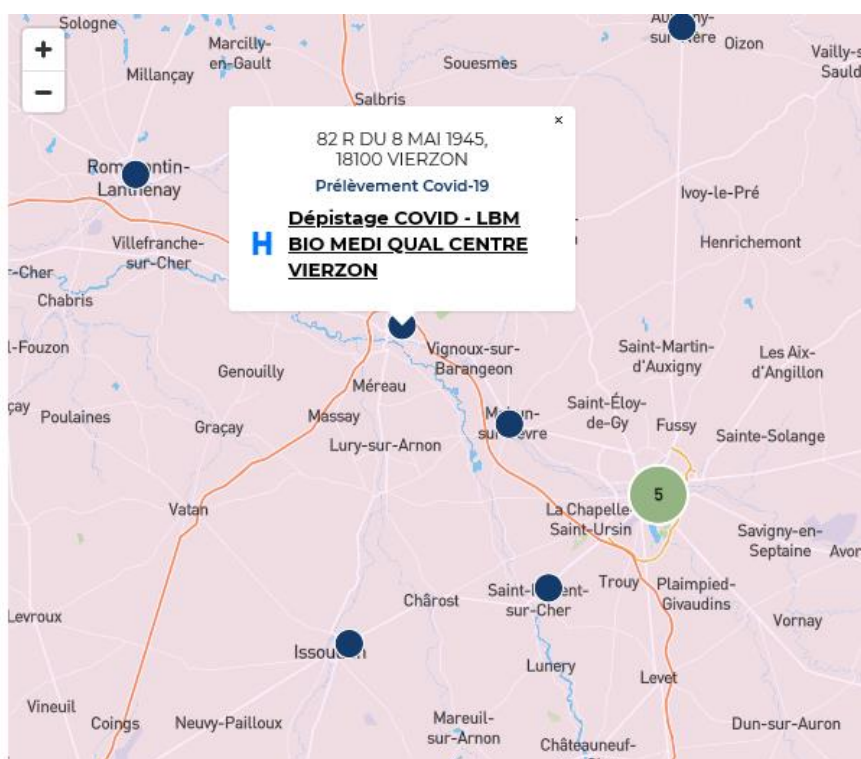
- En raison d'une forte exposition au virus. En effet, comme l'a annoncé le Ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran, devant la représentation nationale : tous les soignants à l'hôpital, en EPHAD, dans les structures médico-sociales, en ville et dans les hébergements d'urgence pourront bénéficier sur prescription d'un diagnostic sérologique pour connaître leur état d'immunité.
- Pour confirmer le fait qu'une personne est infectée, dès lors qu'elle présente des symptômes, mais qu'un premier test par RT-PCR s'est révélé négatif. Les tests sérologiques interviendront alors en complément de diagnostic ;
- A posteriori, alors que la personne ne présente plus de symptômes et n'a jamais été testée positive par RT-PCR, pour confirmer ou non qu'elle a bien été infectée par le virus et permettre ainsi par exemple d'éviter d'éventuelles complications ultérieures.

Où trouver un laboratoire près de chez moi pour effectuer un test COVID-19 ?

Lieux de dépistage COVID-19

INFORMATION COVID - Les tests virologiques (RT-PCR) de dépistage du COVID-19 sont désormais réalisables sans ordonnance et sont pris en charge intégralement par l'assurance-maladie obligatoire. **Il est important de vérifier s'il est nécessaire de prendre un rendez-vous en consultant la fiche des lieux ci-dessous. Si cela n'est pas précisé, merci de contacter par téléphone ou internet le laboratoire avant de vous y rendre.**

<https://sante.fr/lieux-de-depistage-covid-19-centre-val-de-loire>



Les données présentées proviennent de déclarations des laboratoires et établissements de santé, auprès des Agences régionales de santé, et via une plateforme internet développée par le Ministère des Solidarités et de la Santé, sur leurs points de dépistage COVID-19. Les données sont mises à jour quotidiennement. Laboratoires et établissements de santé, si vous repérez une donnée erronée ou manquante, vous pouvez vous rendre sur la plateforme <https://laboratoires.fabrique.social.gouv.fr/>

Résultats des tests

Seul le laboratoire qui effectue le test covid-19 est en mesure de communiquer les résultats. L'ARS ne délivre en aucun cas des résultats de tests.

Luttons ensemble contre la Covid-19



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Éviter de se toucher le visage



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

Gaylord TARTIVEL, notre conseiller prévention, reste à votre écoute au 06.71.02.55.36 pour toute information.

Merci de transmettre ce message aux personnes n'ayant pas d'adresses mail.

« Le virus circule toujours et il est dangereux pour nous et nos proches. Il est impératif de rester vigilant face à l'épidémie de la Covid-19. C'est de l'engagement de chacun d'entre nous que dépend la santé de tous, mais également la possibilité de reprendre le cours de nos vies. »



Avant de réaliser mon examen dans un laboratoire de biologie médicale, je pense à:

- ✓ Me munir d'une pièce d'identité, de ma carte vitale ou de mon attestation de sécurité sociale.
- ✓ Me présenter au laboratoire de biologie médicale avec un masque et respecter les gestes barrières.
- ✓ Remplir ce formulaire de pré-enregistrement, permettant au laboratoire de gagner du temps et réduire les files d'attente. Je peux le remplir sur ordinateur puis l'imprimer, ou l'imprimer et le remplir à la main. Ce formulaire sera également disponible au laboratoire.

Les champs munis d'une * sont obligatoires.

Mes informations d'identité et mes coordonnées de contact:

Nom de naissance*: (jeune fille)

Nom d'usage: (marital)

1er prénom*:

Date de naissance*: Jour (2 chiffres) - Mois (2 chiffres) - Année (4 chiffres)

Sexe*: Femme Homme

Je suis professionnel intervenant dans le système de santé: Oui Non

Numéro de sécurité sociale: (15 chiffres)

N° téléphone mobile: N° téléphone fixe:

Courriel: @.

La mention de votre téléphone mobile et de votre courriel est essentielle pour permettre de vous contacter rapidement en cas de test positif et assurer un envoi rapide des résultats.

La ou les raisons pour laquelle je me fais dépister*:

- Je dispose d'une prescription médicale pour réaliser un test RT-PCR
- J'ai des symptômes (perte de l'odorat, perte du goût, fièvre, toux, ...) et ils sont apparus :
 - Moins de 24h avant le prélèvement
 - Entre 8 et 14 jours avant le prélèvement
 - 2, 3 ou 4 jours avant le prélèvement
 - Entre 15 et 28 jours avant le prélèvement
 - 5, 6 ou 7 jours avant le prélèvement
 - Plus de quatre semaines avant le prélèvement
- J'ai été appelé par un enquêteur sanitaire
- J'ai reçu une notification de StopCovid
- Je suis un professionnel intervenant dans le système de santé
- J'ai reçu un bon pour me faire dépister
- J'ai fréquenté un endroit ou une personne à risque (rassemblement collectif, etc.)
- Je dois bientôt rentrer à l'hôpital, en EHPAD ou en établissement social
- Je prends prochainement un transport pour lequel un test est exigé
- Je souhaite me faire dépister de ma propre initiative

Les informations concernant mon hébergement:

- Dans un hébergement individuel privé À l'hôpital En EHPAD
 En milieu carcéral Dans une autre structure d'hébergement collectif (casernes, foyer, ...)
 Je ne sais pas ou je ne souhaite pas répondre

Mon adresse de résidence principale* :

Numéro - Voie

Complément

Code postal Commune

Pays

Si je réside actuellement dans un autre département que celui de ma résidence principale (ou que je le prévois dans les 7 prochains jours) : Code postal du lieu de résidence temporaire

Pour la transmission de vos résultats à votre médecin traitant :

Prénom et nom de votre médecin traitant (si existant) :

Si je reviens d'un voyage dans un pays étranger dans les 14 derniers jours:

Pays de départ *:

Avez-vous des remarques particulières à porter à la connaissance du laboratoire ?

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)